



Intendance

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Concernant

**L'acquisition de véhicules pour les services du Lycée Général et Technologique
Vincent Auriol de Revel**

Téléphone
05 34 66 69 40
Fax
05 34 66 69 58
Mél.
0310028m-gest@ac-
toulouse.fr

36 Avenue de Sorèze
31250 REVEL

**REGLEMENT DE CONSULTATION ET CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES**

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article
27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Date limite de remise des plis : le 02 novembre 2017 à 12h

N° de marché LVA-FS-2017-05



SOMMAIRE

2/13

ARTICLE PRELIMINAIRE – IDENTIFICATION DES PARTIES	3
A. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	4
1. OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES	4
2. DUREE DU MARCHE ET DELAIS DE LIVRAISON	4
3. VARIANTES ET OPTIONS	4
4. DESCRIPTION DU BESOIN - EXIGENCES TECHNIQUES	5
5. CONTENU DES PLIS	6
6. CONDITION D’ENVOI DES OFFRES	7
7. OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES	8
8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9
B. EXECUTION DU MARCHE	10
9. DETERMINATION DES PRIX	10
10. CONDITIONS D’EXECUTION : LIVRAISON/LOCATION	10
11. GARANTIES	11
12. DELAIS D’EXECUTION – PENALISTES DE RETARD	11
13. PAIEMENT ET INTERETS MORATOIRES	12
14. CESSION ET NANTISSEMENT DE CREANCES	13

ARTICLE PRELIMINAIRE – IDENTIFICATION DES PARTIES

Applicable à l'ensemble des documents du présent dossier de consultation.



3/13

Le pouvoir adjudicateur est le:

Lycée Vincent Auriol

36 avenue de Sorèze

31250 REVEL

Téléphone : 05 34 66 69 40 et Fax : 05 34 66 69 58

Mail : 031008m-gest@ac-toulouse.fr

Le représentant du pouvoir adjudicateur chargé de passer le marché est le chef d'établissement du Lycée Vincent Auriol de Revel (Proviseur du Collège et Lycée Vincent Auriol). Il est chargé de signer et notifier le marché et de s'assurer de sa bonne exécution. En outre, il désigne une ou plusieurs personnes physiques habilitées à le représenter auprès du titulaire pour les besoins de l'exécution du marché à savoir le Gestionnaire de l'établissement. D'autres personnes physiques peuvent être habilitées par le pouvoir adjudicateur en cours d'exécution du marché.

Le représentant du titulaire soumet à l'acceptation du représentant du pouvoir adjudicateur, la personne habilitée à le représenter pour toute question relative à l'exécution des prestations.

2. Candidat-le titulaire (à renseigner par le candidat)

Nom et Prénom :

Agissant pour son propre compte pour le compte de la société

Adresse du siège social :

Téléphone :

Compte à créditer :

(ou joindre un RIB)



4/13

A. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet du marché

Le marché a pour objet l'acquisition de véhicules de services pour les besoins de mobilité du lycée et du Collège Vincent Auriol de Revel (31).

1.2 Nature du marché

Marché passé selon une procédure adaptée en application l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le contenu et les modalités d'exécution des prestations sont stipulés plus loin.

1.3 Décomposition en lots

Le marché est alloté en 2 lots désignés ci-dessous.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01	VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE AVEC LOCATION DE BATTERIE 1 Véhicule type fourgonnette
02	VEHICULE ESSENCE - SEGMENT B 1 véhicule

1.4 Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est mis en ligne à disposition des opérateurs économiques sur l'Espace Numérique de Travail du Collège Vincent Auriol de Revel (<http://vincent-auriol.college.haute-garonne.fr>) et sur le site de l'AJI (www.aji-france.fr)

1.4 Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est transmis gratuitement aux candidats. Il contient les documents par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement (formulaire DC3) et son annexe (bordereau de prix),
- Ce règlement de consultation avec le cahier des clauses Techniques particulières (RC/CCTP)

2. DUREE DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification et pour une durée de 48 mois pour la location de la batterie.

3. VARIANTES ET OPTIONS

Les variantes ne sont pas acceptées.



5/13

4. DESCRIPTION DU BESOIN - EXIGENCES TECHNIQUES

Le marché a pour objet l'acquisition d'un véhicule utilitaire 100% électrique avec location de la batterie et d'un véhicule essence (segment BI ; type clio-208-aygo etc...)

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES LOT 1 : VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE TYPE FOURGONNETTE AVEC LOCATION DE BATTERIE et REPRISE D'UN VEHICULE DIESEL MIS EN CIRCULATION LE 06/04/2001

- 1 Véhicule neuf
- Type : utilitaire, longueur comprise entre 4 et 4.70m maximum.
- Sièges réglables en hauteur avec sellerie en tissu de couleurs sombres (foncés)
- Couleur blanche (sans peinture métallisée)
- Climatisation manuelle
- Câbles de raccordement pour la charge avec un cordon de 4 mètres minimum
- 1 ordinateur de bord (limiteur/régulateur de vitesse, radio)
- 1 roue de secours
- 1 attelage
- 1 galerie
- 1 girafon
- des radars de recul (prestation à proposer en option)
- Autonomie souhaitée minimum 160km ou 270km en cycle NEDC
- L'installation d'une borne de recharge (l'installation quelle que soit la configuration de l'établissement sera à la charge du soumissionnaire) – la borne sera à installer en extérieur près du quai de livraison. **Possibilité de visiter le site avant le 20/10/2017 en contactant Mme CASSAN (05 34 66 69 51)**
- Batterie électrique en location sur la base de 48 mois minimum de location avec au moins 30 000 km sur 48 mois.
- 1 certificat d'immatriculation

Le véhicule à reprendre sera un **Kangoo de marque Renault**, n° d'immatriculation : 149ANA31, date de 1^{ère} mise en circulation 06/04/2001, Type MRE5002K6723, N° de série : VF1KCOJAF24470158, **Diesel puissance 5CV**, kilométrage au 02/10/2017: 136 919 km – **éligible au super-bonus écologique.**

Le titulaire devra préciser dans son offre les consignes d'entretien et d'utilisation, la durée de vie et la durée de charge des batteries.

Le titulaire devra assurer une formation au gestionnaire de la flotte des véhicules. Cette formation comprendra la transmission de toutes les informations nécessaires à



6/13

la bonne marche des véhicules, notamment la présentation complète des fonctions de commande et de maniement ainsi que de l'entretien courant et des consignes de nettoyage. Cette formation sera dispensée à la mise en service du véhicule par un personnel qualifié.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES LOT 2 : VEHICULE/ ESSENCE 75 CV- SEGMENT B
avec REPRISE D'UN VEHICULE ESSENCE MIS EN CIRCULATION LE 10/02/1998

- 1 Véhicule neuf
- Type : segment B pouvant effectuer ponctuellement des trajets de 400km Aller et 400 km Retour.
- Sièges réglables en hauteur avec sellerie en tissu de couleurs sombres (foncés)
- Couleur blanche (sans peinture métallisée)
- Climatisation manuelle
- 1 ordinateur de bord (limiteur/régulateur de vitesse, radio)
- 1 roue de secours
- Motorisation essence
- Puissance moteur : 75 CV minimum
- Puissance fiscale souhaitée : 4CV environ
- Consommation moyenne (litre/100km)
- Respecter le Règlement (CE) no 715/2007 en matière de norme antipollution (Euro 6 minimum)
- 1 certificat d'immatriculation

Le véhicule à reprendre sera un Jumpy de marque Citroën, n° d'immatriculation : 4248ZS31, date de 1^{ère} mise en circulation 10/02/1998, TYPE U6UG, n° de série VF7U6UG0012350610, essence puissance 9CV – kilométrage au 02/10/2017 : 86 060 km.

Le titulaire devra assurer une formation au gestionnaire de la flotte des véhicules. Cette formation comprendra la transmission de toutes les informations nécessaires à la bonne marche des véhicules, notamment la présentation complète des fonctions de commande et de maniement ainsi que de l'entretien courant et des consignes de nettoyage. Cette formation sera dispensée à la mise en service du véhicule par un personnel qualifié.

5. CONTENU DES PLIS

4.1 Les documents constitutifs du marché sont :

- l'acte d'engagement et 1 tableau servant de bordereaux de pris et de détails techniques
- Le document ci-présent (règlement de consultation, CCTP)



Toute clause, portée dans le(s) catalogue(s), tarif(s) de l'opérateur économique ou documentation quelconque et contraire aux dispositions des pièces constitutives, est réputée non écrite. Les conditions générales de vente de l'opérateur économique sont concernées par cette disposition.

4.2 Modalités de réponse des candidats :

7/13

- 1- **Un mémoire technique** dans lequel le candidat apporte les justificatifs confirmant la réalisation des prestations (installation sur le site, garantie sur site pièces, main d'œuvre et déplacement, maintenance, moyens humains etc. ...).
- 2- Une liste de références.
- 3- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 4- Numéro d'inscription au répertoire national des entreprises ;
- 5- le présent document appelé «Règlement de consultation et cahier des clauses techniques particulières», signé et complété,
- 6- L'acte d'engagement signé et l'annexe 1 renseignée (DC3 et tableau de bordereau de prix et de détails techniques).
- 7- A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension de son offre, notamment le guide des pré-requis techniques pour l'installation du matériel.

Tous les documents sont rédigés en français ; toutes les sommes sont exprimées en euros et HT.

Le présent accord respecte le CCAG applicable aux marchés publics de fournitures courantes et services selon l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services.

6. CONDITION D'ENVOI DES OFFRES

Uniquement par mail à l'adresse mail suivante :

auriolsself@gmail.com

La date limite de réception des offres est fixée au

2 novembre 2017 à 12 h précises

Les dossiers qui seraient envoyés dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.



8/13

7. OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES

Conformément à l'article 55 du Décret 2016-360, l'acheteur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous. Lorsque la vérification des candidatures intervient après la sélection des candidats ou le classement des offres, le candidat ou le soumissionnaire, dont la candidature ou l'offre a été classée immédiatement après la sienne, est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

L'examen des candidatures se fondera sur l'appréciation des documents, informations et références présentés par le candidat.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises.

Après vérification du respect des conditions de participation des candidats, le marché sera attribué, au regard des critères détaillés ci-après.

Au terme de l'analyse des offres et des éventuelles négociations, le pouvoir adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Le Prix : 45%
 - le prix d'acquisition
 - le prix de la location pour la batterie,
 - le prix des options demandées,
 - le prix de la borne de recharge avec le prix de son installation sur site
 - le tarif de l'entretien annuel
- La Valeur technique de l'offre : 30 %
 - Le respect du cahier des charges (page 5 pour le lot 1 et page 6 pour le lot 2 à savoir autonomie, motorisation, dimensions du véhicule, segment, etc...)
- La valeur qualitative de l'offre 25% :

- Proximité du concessionnaire de la marque du lycée Vincent Auriol de Revel (ne pas excéder un rayon de 15km)



9/13

La note s'échelonne de 0 à 4. La note 0 n'est attribuée qu'en cas de non-respect des caractéristiques techniques ou essentielles du marché, d'absence d'information, ou d'absence de proposition. La note 3 correspond à la satisfaction maximale pour tous les sous critères ; réponse au-delà des attentes), les notes intermédiaires permettent d'apprécier au mieux la qualité de l'offre.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires, d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, en s'adressant à : Christelle CASSAN, Tel : 05 34 66 69 51

E-mail : auriolself@gmail.com

A noter qu'à compter du 21/10, l'établissement sera fermé, seuls les contacts par mail pourront aboutir.



B. EXECUTION DU MARCHÉ

9. DETERMINATION DES PRIX

Contenu des prix et révision

10/13

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au transport aux frais de montage, jusqu'au lieu de livraison.

Les prix se décomposent comme suit :

- **La location de la batterie (tarif mensuel sur 48 mois).** Le prix proposé est ferme, non actualisable et non révisable pendant toute la durée du marché.
Un contrat spécifique établi au nom du collège Vincent Auriol sera proposé pour le contrat de location.
- **La livraison** des deux véhicules, **l'installation de la borne de recharge** pour le véhicule électrique (quelle que soit le coût d'intégration de la borne dans l'établissement), la **formation** des personnels, **l'enlèvement et la mise au rebut des deux véhicules cités plus haut :**
 - Un Jumpy de marque Citroën.
 - Un Kangoo de marque Renault.

10. CONDITIONS D'EXECUTION : LIVRAISON/LOCATION

10.1 Livraison

Au Lycée-Collège Vincent Auriol de Revel, sis au 36 avenue de Sorèze, 31250 REVEL.
L'opérateur économique s'engage à fournir toute la documentation, rédigée en langue française, nécessaire à une utilisation et à un fonctionnement correct du matériel et à sa maintenance.

10.2 Installation, Vérification

Les opérations d'installation et de mise en service d'un matériel sont effectuées sur le site par le titulaire gratuitement. Elles comprennent le déchargement, le déballage, la mise en service et les essais de bon fonctionnement.

Si le matériel est reconnu défectueux lors de la livraison ou de la mise en service, il est remplacé ou remis en état immédiatement par le titulaire et à ses frais. Le matériel doit être remis avec la carte grise. A l'issue de cette opération d'installation



11/13

et de mise en service, un procès-verbal est dressé en double exemplaire, signé par le titulaire du marché et la personne publique. Un exemplaire du PV reviendra à chacun.

10.3 Location de la batterie

Le tarif de location intégrera une **assistance gratuite 24h24h en cas de panne**.

Le soumissionnaire s'engage à mettre à disposition du pouvoir adjudicateur une batterie en bon état de fonctionnement et à procéder au **remplacement ou à la réparation de toute batterie défectueuse, en mettant en place un prêt de véhicule** durant la période d'immobilisation du véhicule électrique **sans coût supplémentaire**. **Au terme de la location**, le soumissionnaire fera son affaire de **l'organisation de l'enlèvement de la batterie et du traitement des déchets**.

10.4 Reprise des véhicules

Le titulaire du marché s'engage à reprendre les deux véhicules cités en référence page 5-6 et 10. La reprise se fait sans coût supplémentaire et le titulaire respectera la réglementation en vigueur en matière d'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques et en fera son affaire.

11. GARANTIES

11.1 – Garanties techniques

Les fournitures sont garanties contre tout vice de matières et de fabrication pendant 12 mois minimum sauf si l'opérateur économique prévoit une garantie supérieure à ce délai dans son offre. Ce délai se substituera alors à la garantie minimale. Dans tous les cas, elle commence à la date de livraison des véhicules.

12. DELAIS D'EXECUTION

12.1- Délai de Commande et de livraison

Le matériel devra être livré au cours du 1^{er} trimestre 2018 au plus tard. Le bon de commande sera établi avant le 31/12/2017.

Contacts :

Christelle Cassan
Lycée Vincent Auriol
36 avenue de Sorèze
31250 REVEL
☎ 05 61 34 66 69 51

E-mail : auriolfself@gmail.com ou christelle.cassan@ac-toulouse.fr



12/13

13. PAIEMENT ET INTERETS MORATOIRES

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

La facture devra comporter les indications suivantes et sera établie en 3 exemplaires:

- la référence au présent marché,
- la référence du bon de commande,
- le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- la désignation de l'émetteur du bon de commande,
- le numéro de compte bancaire ou postal du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement.

Sont désignés pour les règlements :

Ordonnateur : Monsieur le chef d'établissement du Lycée Vincent Auriol de Revel.

Comptable assignataire des paiements : Monsieur l'agent comptable du Lycée Pierre Paul Riquet de Saint Orens-de-Gammeville.

13.1 – Avance

Sans objet.

13.2 Déclaration, attestations sur l'honneur

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.



Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de quinze jours après demande du collège. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

13/13

14. **CESSION ET NANTISSEMENT DE CREANCES**

Les créances résultant du marché peuvent être cédées ou nanties par l'opérateur économique au titre de la loi du 2 janvier 1981 facilitant le crédit aux entreprises.

A cet effet, une copie de l'acte d'engagement certifiée conforme à l'original est remise à l'opérateur économique au moment de la notification du marché. Cette copie porte la mention d'exemplaire unique pour être remise, au gré de l'opérateur économique, à l'établissement financier de son choix.

A Revel, le 02/10/2017

A, le

Pour le pouvoir adjudicateur

Pour le candidat

Fabrice de BARROS